

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT N° 1140

Est par les présentes donné, par le soussigné, Matthieu Ledoux, CPA, CGA, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité :

Que le conseil municipal, à sa séance ordinaire tenue le 10 mars 2015, a adopté le règlement n° 1140, intitulé : « **Amendement au règlement n° SQ-902 relatif aux nuisances, tel que déjà amendé, de façon à ajouter l'article 33.1 « Balles et projectiles »** ».

L'objet de ce règlement vise à ajouter la définition de nuisance relative aux balles et projectiles.

Cet avis constitue l'avis de publication du règlement et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

Ce règlement est maintenant déposé au bureau de l'Hôtel de ville où toute personne peut en obtenir copie moyennant les honoraires exigibles par la loi.

DONNÉ À SAINTÉ-SOPHIE, ce 16^e jour
du mois de mars de l'an deux mille quinze (2015).



Matthieu Ledoux, CPA, CGA,
Directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de publication (article 420)

Je soussigné, Matthieu Ledoux, CPA, CGA, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie, sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis le 16 mars 2015 : en affichant une copie à chacun des endroits suivants entre 9 h et 16 h à savoir :

Hôtel de ville
Pavillon Roland-Guindon
Dépanneur chez Tom, quartier New Glasgow

Site Web : www.stesophie.ca

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 16^e jour du mois de mars de l'an deux mille quinze (2015).



Matthieu Ledoux, CPA, CGA,
Directeur général et secrétaire-trésorier